



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Int. Cl.³: E 05 G 7/00

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



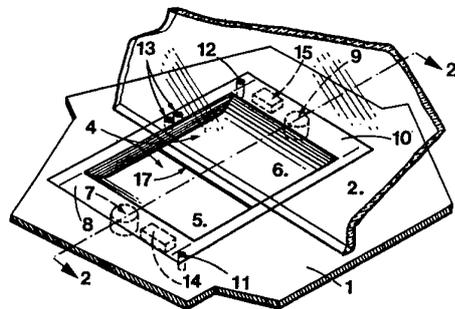
FASCICULE DU BREVET A5

636 671

<p>① Numéro de la demande: 4192/80</p> <p>② Date de dépôt: 29.05.1980</p> <p>④ Brevet délivré le: 15.06.1983</p> <p>⑤ Fascicule du brevet publié le: 15.06.1983</p>	<p>⑦ Titulaire(s): René Duboule, Genève</p> <p>⑧ Inventeur(s): René Duboule, Genève</p> <p>⑨ Mandataire: Kirker & Cie SA, Genève</p>
---	--

⑤ Guichet de sécurité.

⑥ La cuvette (4) du guichet est formée de deux demi-cuvettes (5, 6) isolées l'une de l'autre du point de vue acoustique, étant séparées par un joint (17), au droit de la vitre de sécurité. Un transducteur électro-acoustique (7) agit sur l'une des demi-cuvettes (5) sous la commande d'un microphone (12) disposé sous l'autre demi-cuvette (6). Pareillement, un transducteur (9) actionnant la demi-cuvette (6) à la façon d'une membrane de haut-parleur, est commandé par un microphone (11) situé sous l'autre demi-cuvette (5). Ainsi la cuvette et l'appareillage électrique se mettent en place d'un coup, cet appareillage est invisible des usagers du guichet, et l'on évite les sifflements qui se produisent pour certaines positions des microphones lorsque la cuvette est faite d'une seule pièce vibrante.



REVENDICATIONS

1. Guichet de sécurité, comprenant une cuvette de comptoir dont la partie médiane est disposée à fleur au-dessous d'une vitre de sécurité s'étendant jusqu'au contact avec le comptoir de chaque côté de la cuvette, caractérisé en ce que la cuvette est formée de deux demi-cuvettes séparées par un joint isolant ces cuvettes l'une de l'autre du point de vue vibratoire, chaque demi-cuvette étant constituée par une pièce capable de vibrer indépendamment et s'étendant de l'un des côtés de la vitre de sécurité, en ce que l'équipage mobile d'un transducteur électro-acoustique est fixé à chacune de ces demi-cuvettes, pour faire vibrer celle-ci comme une membrane de haut-parleur sous la commande de microphone, et en ce que le microphone commandant le transducteur de l'une des demi-cuvettes est disposé sous l'autre demi-cuvette, assurant ainsi la communication vocale entre des personnes se trouvant des deux côtés du comptoir.

2. Guichet selon la revendication 1, caractérisé en ce que le joint entre les deux demi-cuvettes est rempli d'une matière ne transmettant pratiquement pas les vibrations mécaniques.

3. Guichet selon la revendication 1, caractérisé en ce que les transducteurs, les microphones, des amplificateurs et un dispositif de réglage de l'intensité sonore de chaque demi-cuvette sont fixés sur la face inférieure de la cuvette et sont reliés de façon détachable à une source d'alimentation électrique par-dessous le comptoir, de sorte qu'aucun élément électrique n'est apparent sur et au-dessus du comptoir.

Dans le brevet suisse N° 628391 est décrit un guichet de sécurité qui s'est révélé efficace. Toutefois, il existe une difficulté qui vient du fait que les microphones provoquent parfois des sifflements gênants (effet Larsen), qu'on ne peut éliminer qu'en cherchant par tâtonnement un autre emplacement des microphones. De plus, le fait d'avoir les microphones distants de la cuvette exige des fils de connexion.

La présente invention définie à la revendication 1 apporte la solution à ces problèmes et offre l'avantage que les microphones sont solidaires de la cuvette et sont mis en place en même temps que cette cuvette. Ainsi les microphones ne sont plus apparents et tous les fils de connexion de ces microphones à l'extérieur de la cuvette sont supprimés.

L'invention assure aussi la suppression des sifflements dus à l'effet Larsen.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution et une variante du guichet de sécurité selon la présente invention.

La fig. 1 est une vue en perspective.

La fig. 2 est une coupe transversale selon 2-2 de la fig. 1.

La fig. 3 est une vue analogue à la fig. 1, mais relative à une variante.

Sur les fig. 1 et 2, on voit en 1 une partie d'un comptoir, de banque par exemple, et en 2 une vitre de sécurité séparant une

moitié du comptoir se trouvant du côté des clients, de l'autre moitié se trouvant du côté du personnel de l'établissement.

Dans un évidement rectangulaire 3 du comptoir 1, s'étendant symétriquement des deux côtés de la vitre 2, est disposée une cuvette 4 de façon que son bord supérieur soit au niveau de la face supérieure du comptoir 1. La vitre 2 s'étend pratiquement jusqu'au contact avec cette face supérieure et avec le bord supérieur de la cuvette 3, comme on le voit sur la fig. 2.

La cuvette 4 est formée de deux demi-cuvettes 5, 6 séparées par un espace vide, ou joint 17, que l'on remplit de préférence d'une matière ne transmettant pratiquement pas les vibrations mécaniques de l'une des demi-cuvettes à l'autre, telle que du caoutchouc ou une silicone. Chacune de ces demi-cuvettes est faite d'une pièce mince, métallique ou en matière plastique, capable de vibrer à la façon d'une membrane de haut-parleur.

Un transducteur électro-acoustique 7 est fixé sous le bord 8 de la demi-cuvette 5 pour faire vibrer celle-ci comme une membrane de haut-parleur.

Un transducteur identique 9 est fixé de même façon sous le bord 10 de la demi-cuvette 6 qui est opposé au bord 8.

Un microphone 11 est placé sous le bord 8 de la demi-cuvette 5 et sert à commander le transducteur 9 situé sous le bord 10 de l'autre demi-cuvette 6. De façon symétrique, un microphone 12 est placé sous le bord 10 et commande le transducteur 7 situé du côté opposé de la vitre de sécurité 2. Ainsi les personnes situées de part et d'autre du comptoir peuvent communiquer par la voix dans de bonnes conditions, car l'expérience a montré que, avec la disposition décrite en deux demi-cuvettes indépendantes du point de vue acoustique, avec le microphone de l'un des côtés de la vitre commandant le transducteur situé de l'autre côté de cette vitre, on évite complètement les défauts signalés au début.

Des amplificateurs 14, 15 sont fixés sous la face inférieure des deux demi-cuvettes et il est prévu en 13 des boutons de réglage de la puissance des haut-parleurs. Ces boutons sont de préférence logés dans des cavités des demi-cuvettes et prévus pour être tournés avec un tournevis pour faire le réglage de puissance sonore de chacune des deux demi-cuvettes.

Ainsi toute la partie électrique est portée par les demi-cuvettes et est mise en place avec elle, d'un seul coup. Bien sûr, un câble non représenté permet de relier cette partie électrique à une prise de courant d'alimentation. Ce câble et cette prise sont prévus sous le comptoir, pour échapper à la vue des usagers du guichet.

Le guichet décrit a donc l'avantage qu'aucun élément électrique (transducteurs, microphones, amplificateurs et leurs interconnexions) n'est visible des usagers.

La variante représentée sur la fig. 3 présente les mêmes avantages que la forme d'exécution selon les fig. 1 et 2. Elle diffère de cette dernière sur les points suivants.

La cuvette 4a — formée pareillement de deux demi-cuvettes — est fixée sur la face supérieure du comptoir 1a, au lieu d'être encastree dans une ouverture de celui-ci. En conséquence, la vitre de sécurité 2a présente sur son bord inférieur une échancrure 16 dans laquelle s'emboîte la cuvette 4a, au lieu d'avoir un bord rectiligne comme dans le cas des fig. 1 et 2.

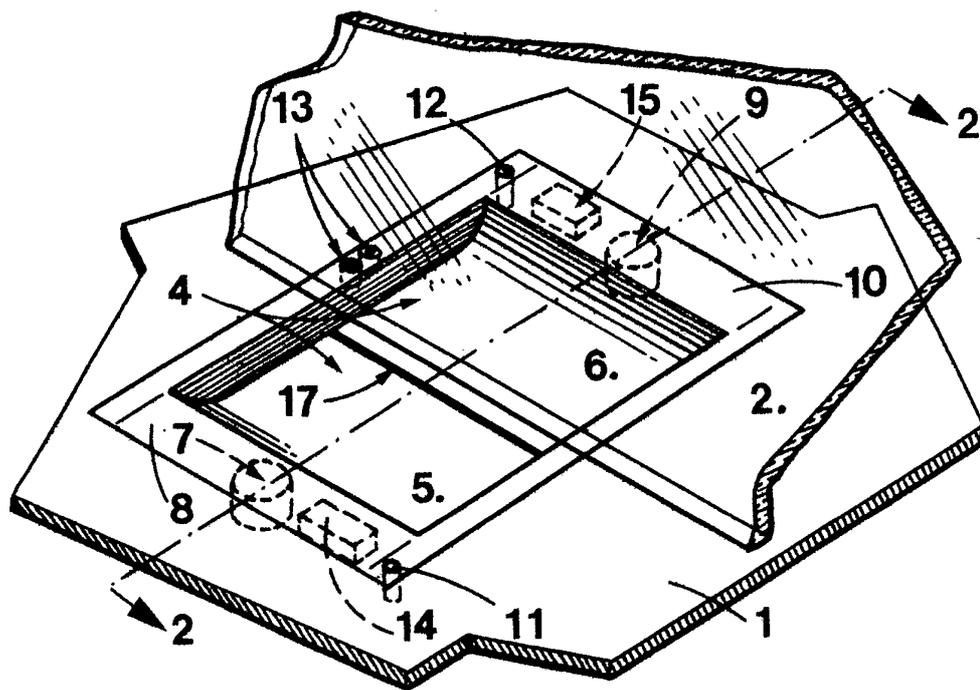


FIG. 2

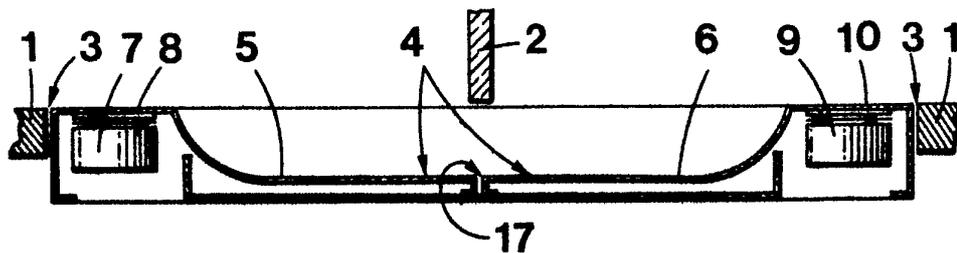


FIG. 3

